



## **Compte rendu CGT du Comité Technique Du 20 octobre 2015.**

Il y avait 24 points à l'ordre du jour, Monsieur Willmote, Président de séance a ouvert celle-ci en annonçant que la réunion ne dépasserait pas l'horaire prévu et ce malgré un ordre du jour assez conséquent (ça vous laisse imaginer le peu de place aux débats constructifs), car la veille, il avait été agacé par la CGT, lors du CHSCT d'une durée de 4 heures.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2014 :  
*Ras, 4 voix de la CGT pour.*
- 2) Suivi des avis rendu lors du CT du 27 novembre 2014 :  
*Ras, pour information.*
- 3) Nouvelle composition du comité technique :  
*Ras, pour information.*
- 4) Règlement intérieur du CT :

La CGT a proposé 16 amendements. Ces derniers ont pour but d'améliorer l'ancien RI du CTP et de garder un fonctionnement démocratique, or l'administration nous propose un RI CT à sa sauce avec un réajustement entre le CTP d'hier et le CT d'aujourd'hui.

Dans un premier temps le président a demandé de voter pour l'ensemble de ceux-ci, mais après une longue discussion, ce point sera revu ultérieurement, lors d'un prochain CT.

### ***Présentation et vote lors du prochain CT.***

- 5) Fiches métier GPEC :

La CGT s'est positionnée contre un certain nombre de fiches sur lesquelles nous avons des amendements à proposer. Vu notre détermination, le président a remis au prochain CT le vote pour ces fiches et nous a renvoyé vers un groupe de travail avec les RH, pour finaliser avec eux nos remarques. L'administration a tenté à plusieurs reprises de les passer en force car les délais étaient dépassés... La CGT ne travaille pas avec un couteau sous la gorge...

Nos amendements se portent sur les fiches suivantes :

Chef d'unité, préparateur en pharmacie, coordinateur de manifestation protocolaire, moniteur auto-école, coordinateur de la logistique et chargé de communication.

### ***Présentation et vote lors du prochain CT.***

6) Bilan entretien professionnel 2014 et campagne 2015 :

Nous avons rappelé que pour la CGT le chef d'unité était le mieux placé pour proposer un avis et que seul le chef de centre serait le validateur.

*Pour information.*

7) Plan de formation des PATS :

**Ras, 4 voix de la CGT pour.**

8) Plan de formation SP :

**Ras, 4 voix de la CGT pour.**

9) Guide d'intégration :

On s'est juste demandé pour intégrer qui ?? , puisqu'ils envisagent 0 embauche !!!

*Pour information.*

10) Expérimentation du service civique :

Deux questions posées par la CGT :

a) Par qui sont-ils payés, réponse : par l'état.

b) La loi autorise le recrutement de 16 à 25 ans.

Question de la CGT : à quel âge allez-vous les prendre, nous espérons fortement pas des mineurs... réponse : à partir de 18ans.

En résumé le SDIS 59 continue le service public low cost..

*Pour information.*

11) Mesure prise pour satisfaire l'emploi des travailleurs handicapés :

Nous avons profité du sujet pour revenir sur le CIRP (commission d'imputabilité au risque professionnel), en rappelant que cette commission n'était pas statutaire, et qu'en tant que légaliste, le directeur devait la faire disparaître.

*Pour information.*

12) Information sur les mises à disposition :

*Ras, pour information.*

13) Information sur les emplois à temps non complet :

*Ras, pour information.*

14) Bilan contrat d'apprentissage en cours :

*Ras, pour information.*

15) Bilan social :

Question CGT :

- a) Vu le nombre conséquent d'AT ou AM, nous avons demandé si comme la loi l'oblige, l'administration prévenait à chaque fois le CHST ? Réponse : non.
- b) Concernant les mutations PATS rentrent elles dans le cadre de la mutualisation des moyens ? Réponse non pas encore en fonction, mais on y viendra.  
*Pour information.*

16) Modification du règlement opérationnel

Il s'agissait d'une mise à jour des textes officiels.

***Ras, 4 voix de la CGT pour.***

17) Règlement « astreinte technique »

Le but de cette intervention est la revalorisation des heures d'astreintes. Nous avons demandé à l'administration s'il serait possible de mettre ces heures supplémentaires sur un CET, dans la mesure où celles-ci ne sont plus défiscalisées et ainsi permettre aux agents de ne pas changer de tranche d'imposition.

Réponse : le texte de loi ne le prévoit pas.

***Vote : 4 voix de la CGT pour.***

18) Suppression des postes :

En réalité il s'agit d'un ajustement de nombre de postes. Comme nous n'avons aucun contrôle ou visu sur ce dossier notre vote fut négatif.

***Vote : 4 voix de la CGT contre.***

19) Organisation liée à l'ouverture du CTA Villeneuve d'Ascq

Nous avons fait remarquer plusieurs points :

- a) le CHSCT n'a pas été consulté lors de l'initiative du projet comme l'oblige la loi, nous concernant il s'agit une restructuration sauvage qui va causer des tensions entre les agents et qui va générer la baisse de l'effectif dans cet établissement unique. Avec des changements de lieu d'affectation des agents sans leur demander leurs avis.
- b) La livraison du bâtiment a été fixée pour septembre 2015. Le cout total de l'opération est de 12 500 000 € TTC, pour un cout des travaux de 7 660 782 € TTC.  
Question de la CGT, ou sont passé les 4 839 218 € restant ? Réponse du DD (en gros) il s'agit des frais d'installation.
- c) Concernant les agents du CIS Roubaix, avez-vous prévu un personnel supplémentaire à la garde pour assurer la fonction de stationnaire ? Réponse du DDA, NON !

***Vote : 4 voix de la CGT contre.***

3/4

## 20) Réorganisation des SSSM

Nous sommes contre la présence d'un infirmier SSSM dans les CTA CODIS. Nous ne faisons que réaffirmer les positions prises par la CGT lors de la dernière CATSIS.

***Vote : 4 voix de la CGT contre.***

## 21) Indemnités de départ volontaire :

Suite à un dossier porté par la CGT pour un agent via le décret 2009-1594. Au regard de ce texte l'administration se voit obliger de proposer au CT la mise en place de ladite indemnité au SDIS du Nord.

***Vote : 4 voix de la CGT pour.***

## 22) Géolocalisation des véhicules :

Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'une avancée opérationnelle ; car lorsque l'on va déclencher un engin en sortie de CH, il sera sur un secteur qu'il ne connaît pas, et qu'il est loin de son secteur d'origine, opérationnellement ça va occasionner des chamboulements sans précédents. Concernant la sécurité des agents, nous trouvons l'argument intéressant, mais nous avons rappelé qu'il y avait le bouton urgence sur les radios et la possibilité d'utiliser le mode voie « urgent, urgent, urgent »

Deux questions de la CGT :

- a) La géolocalisation est-elle déjà en place ?

Réponse du DGOPE, non.

Remarque de la CGT, après vérification dans un CTA la veille du CT, celle-ci est bien opérationnelle sur les VSAV.

- b) Sur quel type d'engin sera-t-elle mise en place ? (nous avons dû poser la question 2 fois...)

Réponse du DGOPE, sur les engins interventionnels, type VSAB et FPT.

Remarque de la CGT, pourquoi ce dispositif ne s'applique pas sur les VL puisqu'ils font partie des engins opérationnels ? Pas de réponse juste un regard particulier...

***Vote : 4 voix de la CGT contre. (Comme lors du CHSCT de la veille)***

## 23) Question des syndicats ( CFTC)

Y aura-t-il des avancements en 2016 ?

Réponse sans appel du président: **NON**